

FICHE D'INFORMATIONS PRATIQUES

GROUPE HOSPITALIER PAUL BROUSSE - BICETRE - ANTOINE BECLERE
14, avenue Paul-Vaillant Couturier - 94804 VILLEJUIF Cedex

DEPARTEMENT DE BIO-PATHOLOGIE DES TUMEURS SOLIDES ET HEMOPATHIES

CONTACTS : PRS C. GUETTIER & A. LEMOINE - TEL SECRETARIAT : 0145593690

Informations pratiques concernant la recherche du statut mutationnel de KRAS dans les adénocarcinomes du côlon

Pour quels patients :

Patients atteints de cancer colorectal métastatique.

Des informations complémentaires sont disponibles sur la fiche médicale « Côlon/
Adénocarcinome - K-RAS/mutations » de l'AP-HP.

Dans quels buts :

Définir l'éligibilité à un traitement ciblé anti EGFR par Cetuximab ou Panitumumab

La présence de mutations sur les codons 12 et 13 est prédictive d'une non réponse au traitement.

Des informations complémentaires sont disponibles sur la fiche médicale « Côlon/
Adénocarcinome - K-RAS/mutations » de l'AP-HP.

Sur quels prélèvements :

Tumeur primitive ou localisation métastatique fixée (préférentiellement formol, le liquide de Bouin est formellement exclu) et incluse en paraffine.

Le prélèvement doit comporter **plus de 30%** de cellules tumorales (par rapport au nombre total de cellules du prélèvement). Cette donnée chiffrée doit être indiquée dans la fiche de prescription pour une interprétation pertinente des résultats.

Où adresser sa demande :

Dans le GH Paris-Sud (Bicêtre, Paul Brousse, Antoine Bécclère), l'échantillon tissulaire prélevé au bloc opératoire et analysé par le service de Pathologie correspondant (Pr C. Guettier, Bicêtre-Paul Brousse ; Pr S. Prévost, A. Bécclère) est analysé au sein du Département de Bio-Pathologie des Tumeurs de Paul Brousse où sont diagnostiquées les mutations (Prs A.Lemoine et B.Debuire).

Les prélèvements adressés par un laboratoire extérieur au GH (Centres Hospitaliers, Etablissements privés) sont préalablement évalués pour la cellularité et sélectionnés par le service de Pathologie Bicêtre/Paul Brousse (Pr C. Guettier) avant l'analyse moléculaire, comme ci-dessus.

Que faut-il envoyer :

→ A la Plateforme :

- le bloc tumoral le plus riche en cellules tumorales (par rapport aux cellules totales de l'échantillon)
- le compte rendu d'anatomo-pathologie correspondant au prélèvement

- le Bon de demande d'examen (téléchargeable sur le site) dûment rempli, comportant notamment les **coordonnées complètes des correspondants** pour leur assurer une bonne transmission des résultats.
- la fiche de dédommagement pour désarchivage, le cas échéant.

Quel est le délai de rendu de l'analyse

Un délai maximum d'**une semaine** est à prévoir à réception de l'examen sur la plateforme de Bio-Pathologie. Le résultat est adressé aux correspondants qui seront mentionnés dans le Bon de demande d'examen. Le résultat est rendu sous la co-responsabilité des référents anatomo-pathologistes et biologistes moléculaires.

En cas de situation d'urgence, la mention **URGENT** sur le Bon de demande d'examen permet de réduire le délai de rendu à **3 jours**.

Le bloc tumoral vous sera réadressé secondairement.

Quelles techniques utilisons-nous?

→ Préparation de l'échantillon tumoral à analyser :

- le bloc tumoral sera coupé et analysé en HES pour sélection de la zone la plus richement tumorale (la richesse tumorale pourra être augmentée par macrodissection)
- 5 coupes de 10 μ seront réalisées et transmises au laboratoire d'oncologie moléculaire.

→ Analyse moléculaire :

- l'extraction de l'ADN à partir des coupes tissulaires est réalisée.
- l'analyse systématique se fait en duplicate, en **discrimination allélique** à l'aide de 7 sondes couvrant les 7 mutations à rechercher (G12S, G12R, G12C, G12D, G12A G12V et G13D) sur LC480 (Roche). Cette technique est sensible (5%) mais ne détecte que les mutations recherchées (citées ci-dessus).
- en cas de résultat « KRAS non muté », une recherche de la mutation BRAF V600E sera effectuée.